

EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil général d'Henniez

Dans sa séance 2 juin 2026,

le Conseil général d'Henniez

- vu le rapport de la Municipalité du 4 mai 2026
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

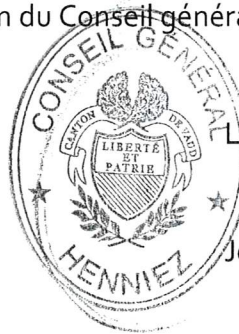
Article unique

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2025.

Au nom du Conseil général

Le Président

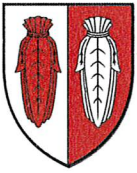

Alain Aeberhard



La Secrétaire


Jeannine Hausammann

Henniez, le 2 juin 2026



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil général d'Henniez

Dans sa séance 2 juin 2026,

le Conseil général d'Henniez

- vu le préavis municipal numéro 04/2026 du 4 mai 2026;
- ouï le rapport de sa commission chargé d'étudier le préavis;
- considérant que ce préavis figure à l'ordre du jour;

décide

Article unique

D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026-2031, l'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes instances judiciaires et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.

Au nom du Conseil général

Le Président

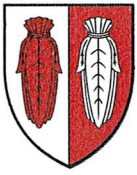
A. Aeberhard
Alain Aeberhard



La Secrétaire

J. Hausammann
Jeannine Hausammann

Henniez, le 2 juin 2026



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil général d'Henniez

Dans sa séance 2 juin 2026,

le Conseil général d'Henniez

- vu le préavis municipal numéro 05/2026 du 4 mai 2026;
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances;
- considérant que ce préavis figure à l'ordre du jour;

décide

Article unique

D'octroyer à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000.- par année au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2026-2031.

Au nom du Conseil général

Le Président


Alain Aeberhard



La Secrétaire


Jeannine Hausammann

Henniez, le 2 juin 2026